



MAIRIE
DE
CUISEAUX ✪
71480

COMPTE-RENDU
DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 21 janvier 2021

Place Puvis de Chavannes

Tél. 03 85 72 70 60

Fax 03 85 72 51 09

Mail : mairie-cuiseaux@wanadoo.fr

L'an deux mille vingt-et-un, le vingt-et-un du mois de janvier, le Conseil Municipal de la Commune de Cuiseaux s'est réuni en la salle polyvalente (pour respecter les mesures sanitaires exceptionnelles imposées par la crise de la COVID-19) sous la présidence de Monsieur Christian LEROY, Maire.

Présents : LEROY Christian ; JAILLET Françoise ; MAITRE Gilles ; ROCHET Annie ; GIANORA Gérard ; BACAER Julien ; de COURTIVRON Gilles ; FAUVEY Audrey ; GEROLT Magali ; JACQUES Pascal ; MICHEL Ketty ; PONCET Jean-Michel ; RIVOIRE-JACQUINOT Carole ; RODOT Bertrand ; SEVESTRE Delphine ; TOTA-FENIET Virginie ; UNY Fanny ; VULLIEZ Fabien.

Pouvoirs : BERTHAUD Emmanuel – pouvoir donné à TOTA FENIET Virginie

Secrétaire : RIVOIRE-JACQUINOT Carole

Le Maire informe le conseil municipal que la délibération relative à la baisse du taux de rémunération du maire a été prise en date du 3 décembre 2020 :

1/ Approbation du compte rendu de la séance du 3 décembre 2020. (Document préalablement envoyé par mail) :

Le Conseil Municipal, après en avoir pris connaissance, approuve à l'unanimité le compte rendu de la séance du 3 décembre 2020.

2/ Décisions du Maire (document présenté sur table) :

Le Maire présente la liste des devis signés durant le mois de janvier 2021 :

STE	MADATAIRE	OBJET	MONTANT H.T.	COUT 2020 H.T.
SUEZ		Etude hydrique PI	960.00 €	
SUEZ		Dégagement regard PI	1 145.50 €	
SOLIHA		Avenant PLU mec SCOT	1 575.00 €	
TOTAL			3 680.50 €	

Madame Annie ROCHET en charge de l'urbanisme, présente la liste des ventes soumises à l'avis de la Mairie de CUISEAUX et précise que la Commune n'a pas fait valoir son droit de préemption.

N°	Objet	date
2020-12-28	DIADPU - parcelles ZK 66 - Chemin du Fonds de Saumoux	14/12/2020
2020-12-29	DIADPU – parcelle AB 188 – 23 rue des Nobles	15/12/2020
2020-12-30	DIADPU – parcelle AB 486- 13 rue des Lombard	15/12/2020

3/ Finances :

- Eclairage public de l'EHPAD – Approbation du devis du SYDESL (document préalablement envoyé par mail) :

Gilles MAITRE précise qu'il nous reste 3 ou 4 mois avant l'entrée en service du nouvel EHPAD pour effectuer les travaux relevant de la compétence de la commune.

Il informe le conseil municipal que l'alimentation électrique et l'alimentation gaz ont été réalisées. L'éclairage public sera, quant à lui, assuré grâce à la pose de 4 candélabres maximum par le SYDESL pour un devis de 16 000 € maximum. Il serait possible de grouper les travaux de la tranchée ceux réalisés pour les eaux pluviales sur plus de 134ml ce qui pourrait diminuer le montant de ce devis.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité approuve la réalisation des travaux d'éclairage public par le SYDESL.

- Reconduction de l'exonération de la redevance d'occupation du domaine public (document préalablement envoyé par mail) :

Gérard GIANORA rappelle que le Conseil Municipal avait décidé l'exonération de la redevance d'occupation du domaine public due par les commerçants itinérants et sédentaires pour l'année 2020. Au vu du prolongement de la crise sanitaire, il propose de renouveler cette exonération en 2021. Ce nouveau coût de pousse au commerce, pourrait être en vigueur au moins jusqu'au 30 juin 2021.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide cette exonération jusqu'au 30 juin 2021.

- Vidéoprotection : demande de subvention auprès du fonds interministériel de prévention de la délinquance (document présenté sur table) :

Monsieur le Maire explique que ce n'est pas initialement un projet de grande ampleur car il a la capacité d'être évolutif. Il concernerait l'installation de 4 caméras de vidéoprotection selon un schéma issu d'une expertise de la gendarmerie. Cette installation aurait pour objectif premier la prévention de la délinquance et dans ce cadre, le financement de cette opération pourrait être aidé par le Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD). La mise en place de ces caméras compléterait un dispositif de caméras privées préexistant. A l'issue d'une première période de fonctionnement il pourrait être envisagé de compléter le dispositif pour combattre les incivilités. M. le Maire produit un devis indicatif de 16 397 € pour réaliser ces travaux et demande au conseil municipal de l'autoriser à solliciter une subvention auprès du FIPD.

Le conseil à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à demander cette subvention.

- Demandes de subventions DETR et DSIL (documents présentés sur table):

M. le Maire informe le conseil municipal que deux dossiers seraient susceptibles de bénéficier d'aides financières de l'Etat au titre soit de la Dotation d'Equipeement des Territoires Ruraux soit de la Dotation de Soutien à l'Investissement.

Il s'agit :

1. De la réhabilitation des anciens ateliers Morey situés sur l'emprise de la friche pour implanter les ateliers municipaux.

Ce dossier prévu dans le cadre de la convention « revitalisation bourg-centre » pour un premier coût estimatif de 337 500 € de travaux, pourrait bénéficier d'un financement complémentaire au travers soit de la DETR soit de la DSIL. L'objectif de l'opération est d'installer les ateliers municipaux en lieu et place des anciens ateliers MOREY afin de pouvoir dans un deuxième temps déconstruire les actuels ateliers municipaux et dégager ainsi l'espace pour permettre la réalisation de la première tranche de construction du futur éco quartier.

Le maire sollicite l'autorisation de déposer une demande de subvention auprès des services de l'état pour favoriser l'aboutissement cette opération. Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité autorise M. le maire à demander le maximum possible pour cette subvention.

2. De la rénovation des sanitaires de l'école maternelle et de leur mise aux normes.

Ce dossier déjà présenté au conseil le 3 décembre dernier a été approuvé par celui-ci dans le cadre de l'appel à projet 2021, soutenu par le conseil départemental. Compte tenu que nous pourrions exceptionnellement dans le cadre de la relance présenter deux dossiers, il serait souhaitable de demander une aide financière complémentaire pour ce dossier (en priorité 2) aux services de l'Etat.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'autoriser M. le Maire à demander une subvention aux services de l'Etat pour compléter l'aide financière demandée au conseil départemental.

- Présentation du compte administratif 2020 (documents préalablement envoyé par mail):

Monsieur le maire commente une présentation préalable du compte administratif 2020 pour permettre l'élaboration du budget 2021 et informe le conseil municipal que celui-ci fera l'objet d'un vote d'approbation à l'occasion d'un prochain conseil en même temps que la validation du compte de gestion de la trésorière.

- Modification de la rémunération de M. le maire :

Monsieur le maire explique que l'indemnité qui lui a été attribuée en juin 2020 lors de l'installation du conseil, bien que de droit et réglementaire, s'avère supérieure au plafond de la sécurité sociale ce qui a pour conséquence de générer des charges patronales qu'il considère inutiles. Sachant que cette indemnité peut à la demande expresse du maire être modifiée, il demande au conseil municipal de réduire le niveau de son indemnité pour amener le taux applicable à 44,06% du.....et économiser ainsi les charges patronales. Il informe le conseil municipal que cette modification prendra effet à compter de janvier 2021.

4/ Personnel :

- Renouvellement d'un contrat aidé au sein du service technique (documents préalablement envoyés par mail) :

Gérard GIANORA, 4^{ème} Adjoint, rappelle qu'un des emplois du service technique est assuré par une personne recrutée en contrat aidé. Il informe le conseil que le renouvellement de ce contrat est encore possible pour une 3^{ème} fois et pour une durée d'une année. Il ajoute que l'aide financière représente 50% de 20/35^{ème} du temps de travail légal hors charges sociales. Il rappelle que cet emploi est utile à la fois pour l'intéressé et pour la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le renouvellement pour une année de ce contrat aidé.

- Recrutement d'un adjoint administratif :

Le Maire informe les conseillers municipaux que Mme Isabelle Bandollier qui remplace Mme Martine Cabailot dans les fonctions du secrétariat accueil donne toute satisfaction et que son contrat sera pérennisé....

- Centre de gestion : adhésion à la convention cadre – missions optionnelles (documents préalablement envoyés par mail):

Monsieur le Maire rappelle que les centres de gestions ont pour vocation l'assistance des collectivités locales dans le cadre de la gestion de l'emploi territorial. S'il existe un certain nombre de missions obligatoires que les centres de gestions exercent pour le compte des employeurs publics, définies par la loi et financées par la cotisation annuelle des collectivités territoriales, il existe également des missions facultatives réalisées, que peuvent solliciter les collectivités locales. Celles-ci font l'objet d'une tarification spécifique via une convention cadre. Il indique que la commune de CUISEAUX souhaite une assistance dans un domaine particulièrement sensible, celui de la santé au travail et de la prévention des risques.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, valide la signature de la convention cadre avec le centre de gestion 71 pour ce qui est de la santé au travail et de la prévention des risques.

5/ Intercommunalité :

- Modification des statuts de BLI dans le cadre du renouvellement du groupement de commande (documents préalablement envoyés par mail) :

Françoise JAILLET, 1^{ère} adjointe, rappelle que lors du dernier conseil municipal, celui-ci s'est prononcé en faveur de l'adhésion au groupement de commande intercommunal. Cependant, pour que l'intercommunalité puisse mutualiser les commandes groupées en provenance des communes membres, elle doit ajouter l'habilitation « constitution d'un groupement de commandes » aux compétences qu'elle possède déjà et ceci via une modification de ses statuts.

Le conseil municipal, à l'unanimité approuve la modification des statuts de la communauté de communes.

- Offre pour l'entretien des bouches et poteaux d'incendie (document préalablement adressé par mail) :

Gilles MAITRE, 2^{ème} adjoint, présente au conseil municipal un devis émanant de SUEZ concernant la tarification de l'entretien des poteaux et bouches d'incendie pour les trois prochaines années.

Il rappelle que cette mission est actuellement réalisée par la SAUR dans le cadre du groupement de commande avec BLI et que ce contrat est arrivé à échéance.

La proposition de SUEZ, intervenant local, pourrait agréer la commune dans l'attente d'une proposition dans le cadre du groupement de commandes de la communauté de communes.

Le conseil municipal à l'unanimité, décide dans l'attente des propositions du groupement de commande BLI de valider momentanément l'offre SUEZ.

- Approbation du rapport définitif de la CLECT (document préalablement adressé par mail) :

Il convient de rappeler que la CLECT est chargée de procéder à l'évaluation des charges transférées, afin de permettre le calcul des attributions de compensation. La CLECT établit et vote un rapport détaillé sur les transferts de compétences, de charges et de ressources. Ce rapport est transmis à chaque commune membre de la communauté de communes BLI qui doit en débattre et se prononcer sur celui-ci dans un délai de trois mois suivant sa transmission.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de valider le rapport définitif 2020 de la CLECT de la communauté de communes BLI.

- Renouvellement de la convention de services entre la commune de CUISEAUX et l'intercommunalité. :

Monsieur le Maire énonce qu'une convention de services existe entre la commune et l'intercommunalité selon laquelle le personnel de la commune réalise pour le compte de la communauté de communes des travaux divers (entretien de petits matériels intercommunaux, viabilité hivernale des emprises intercommunales, etc...). Celle-ci est arrivée à échéance le 31 décembre 2020, il convient donc de la renouveler dans l'état pour la durée du mandat à courir sachant qu'elle peut à la demande d'une des parties et tenant compte d'un délai être résiliée.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré valide le renouvellement de la convention de services avec B.L.I. telle que présentée par M. le maire

6/ Affaires scolaires :

Françoise JAILLET, 1ère adjointe, présente un courrier de l'inspection académique qui demande au conseil municipal de se prononcer sur le renouvellement de l'organisation du temps scolaire.

Elle explique que cette décision doit être prise en lien avec le conseil d'école et propose de maintenir la semaine de temps scolaire à 4 jours ceci afin d'éviter les éventuels problèmes d'organisation qui pourraient intervenir si l'on modifiait cette durée.

Le Conseil Municipal à l'unanimité valide le renouvellement de la semaine scolaire à 4 jours.

7/ Divers :

- Renouvellement de la convention de délégation de service pour la fourrière automobile (documents préalablement envoyés par mail) :

Monsieur le maire informe le conseil que la convention que la commune avait passée avec l'entreprise JAILLET du Miroir est arrivée à échéance. L'entreprise a été contactée pour son renouvellement mais celle-ci n'a pas souhaité donner une suite favorable. La société « Le Carrosse d'or » dont le siège social se trouve à FRONTENAUD a manifesté son intérêt pour signer cette convention avec la commune.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve la signature de la convention de délégation de service pour la fourrière automobile telle que présentée.

Questions diverses :

- Bulletin municipal : la commission ad-hoc doit se réunir le 28 janvier afin de finaliser l'assemblage des articles et définir la date de publication.
- Stationnement au champ de foire : aucune autorisation de stationnement n'a été délivrée à ce jour pour les poids lourds qui y séjournent durant les week-ends. A l'issue des travaux, prévus à partir de mars, une zone de stationnement dédiée sera délimitée permettant a minima un stationnement poids lourds ponctuel.
- L'acquisition d'un véhicule électrique est toujours d'actualité. Conformément à la décision du conseil municipal, une demande de subvention a été déposée auprès de la région et de son sort dépendra la décision définitive d'achat.
- Dénégement : Les difficultés de progression rencontrées par les piétons empruntant la rue des écoles sont évoquées pendant les épisodes neigeux. Il conviendrait de rappeler au prestataire d'éviter les amoncellements dus aux interventions de dégagement sur le parcours des piétons.

Prochain conseil municipal le jeudi 11 mars 2021 à 18h45 dans un lieu à définir en fonction de l'état sanitaire.

La séance est levée à 21h10

Le secrétaire,

Carole RIVOIRE-JACQUINOT

Cuiseaux, le 21 janvier 2021

Le Maire,

Christian LEROY



